

DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Carrière de Sully-sur-Loire

Emplacement des pièces jointes listées dans les CERFA

Pièce jointe	Description	Emplacement et tome correspondant
CERFA AUTORISATION (n°15964*01)		
PJ 1	Un plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet <i>[2° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement]</i>	Figure 2 du T1_DA (p13)
PJ 2	Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier (notamment du point 4 du Cerfa et des pièces n°3 et n°67) <i>[7° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement]</i>	Figure 8 du T1_DA (p19)
PJ 3	Un justificatif de la maîtrise foncière du terrain <i>[3° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement]</i>	Annexe 3 du T1_DA (p105)
PJ 4	Lorsque le projet est soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact réalisée en application des articles R. 122-2 et R. 122-3 du code de l'environnement <i>[5° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement]</i>	T3_EI T3bis_Annexes EI T4_EDD
PJ 7	Une note de présentation non technique du projet <i>[8° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement]</i>	T0_RNT
PJ 8	Une synthèse des mesures envisagées, sous forme de propositions de prescriptions de nature à assurer le respect des dispositions des articles L.181-3, L.181-4 et R.181-43 <i>[article R. 181-13 du code de l'environnement]</i>	p15 à 22 du T0_RNT
PJ 46	Une description des procédés de fabrication que le pétitionnaire mettra en œuvre, les matières qu'il utilisera, les produits qu'il fabriquera, de manière à apprécier les dangers ou les inconvénients de l'installation <i>[2° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement]</i>	T2_MT
PJ 47	Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation <i>[3° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement]</i>	p28 à 43 du T1_DA

PJ 48	Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration [9° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement]	Figure 7 du T1_DA (p18)
PJ 49	L'étude de dangers mentionnée à l'article L. 181-25 et définie au III. de l'article D. 181-15-2 [10° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement]	T4_EDD
PJ 60	Le montant des garanties financières exigées à l'article L. 516-1 [8° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement]	p41 à 43 du T2_MT
PJ 62	L'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [11° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement]	Annexe 7 du T1_DA (p146)
PJ 63	L'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [11° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement]	Annexe 7 du T1_DA (p146)
PJ 68	Le montant des garanties financières exigées à l'article L. 516-1 du code de l'environnement [8° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement]	p41 à 43 du T2_MT
PJ 69	La délibération ou l'acte formalisant la procédure d'évolution du plan local d'urbanisme, du document en tenant lieu ou de la carte communale [13° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement]	Annexe 4 du T1_DA (p122)
PJ 70	Le plan de gestion des déchets d'extraction [14° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement]	Annexe 3 du T2_MT (p58)
PJ 77	Un document justifiant du respect des prescriptions applicables à l'installation en vertu du titre Ier du livre V du présent code, notamment les prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées en application du I de l'article L. 512-7, présentant notamment les mesures retenues et les performances attendues par le demandeur pour garantir le respect de ces prescriptions. La demande d'enregistrement indique, le cas échéant, la nature, l'importance et la justification des aménagements aux prescriptions générales mentionnées à l'article L. 512-7 sollicités par l'exploitant.	Annexe 5 du T1_DA (p124)

PJ 105	<p>Une déclaration indiquant si, à la connaissance du pétitionnaire, les terrains ont été ou non parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande.</p> <p>Lorsque le terrain relève du régime forestier, cette déclaration est produite dans les conditions de l'article R. 341-2 du code forestier <i>[1° de l'article D. 181-15-9 du code de l'environnement]</i></p>	p7 du T1_DA
PJ 106	<p>Sur le plan de situation mentionné au 2° de l'article R. 181-13, la localisation et la superficie de la zone à défricher par parcelle cadastrale et pour la totalité de ces superficies.</p>	Figure 6 du T1_DA (p17)
PJ 107	<p>Un extrait du plan cadastral <i>[3° de l'article D. 181-15-9 du code de l'environnement]</i></p>	Figure 5 du T1_DA (p16)
CERFA DEFRICHEMENT (n°13632*07)		
PJ 1	<p>Plan de situation (extrait de carte au 1/25 000^{ème} ou au 1/50 000^{ème} localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche</p>	Figure 2 du T1_DA (p13)
PJ 2	<p>Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement, ...)</p>	Figure 5 du T1_DA (p16)
PJ 3	<p>Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour)</p>	Annexe 3 du T1_DA (p105)
PJ 4	<p>Echéancier prévisionnel des travaux de défrichage</p>	Figure 9 du T1_DA (p26)
PJ 5	<p>Evaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas</p>	Annexe 11 du T3_EI
PJ 6	<p>Etude d'impact</p>	T3_EI T3bis_Annexes EI
PJ 8	<p>Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur</p>	Annexe 3 du T1_DA (p105)
PJ 12	<p>L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois, ...)</p>	Annexe 1 du T1_DA (p48)